

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLEN

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Séance du 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

23 septembre 2023

Présents : Mme NAZE, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme SIMON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. THOMAS (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. HERVÉ, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEZYK.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Contrats sur le fondement de l'art. L332-8 2° correspondant à des besoins de services (Ecole de la Tour et Ecole Paul Bert)

Considérant d'une part, la nécessité d'assurer les missions d'accompagnements au restaurant scolaire des enfants de la classe ULIS de l'école Paul Bert, et d'autre part d'assurer les missions d'assistance technique et éducative au sein d'une école maternelle, il est nécessaire de :

- Créer un poste contractuel à temps non complet d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C (IB367) à raison de 8 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires), du 2 octobre 2023 au 5 juillet 2024 renouvelable dans la limite de 6 ans et en fonction des nécessités de service.
- Créer un poste contractuel à temps non complet d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C (IB367) à raison de 30h hebdomadaire du 2 octobre 2023 au 31 août 2024.

Considérant

L'avis favorable du CST réuni le 7 septembre 2023,
L'avis favorable de la commission RH réunie le 12 septembre 2023,
L'avis favorable de la commission affaires scolaires, petite enfance et jeunesse du 22 septembre 2023

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la création d'un poste à temps non complet d'adjoint territorial d'animation (cat C) ET un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial (cat C) dans les termes définis ci-dessus.

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire
Éric PÉANNE



La Maire
Nadège NAZE

